

Billets d'Afrique...

...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Loi de programmation militaire

Quel avenir pour la présence française en Afrique?

Le texte de la loi de programmation militaire présenté cet été par le ministre de la Défense vient d'être adopté par le Sénat et sera voté à l'Assemblée nationale début décembre. L'ingérence reste au cœur du projet militaire français. Lire p.6

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO CPI : Consécration Pénale de l'Impunité

P.4 DESMARAIS Un fantôme hante l'Europe...

Le financier canadien Paul Desmarais, parrain de la carrière politique de Nicolas Sarkozy, a régné de manière inquiétante sur l'appareil d'État du Canada d'abord, et sur le régime français ensuite.

P.5 NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE La même politique produira les mêmes effets

Sans surprise, l'emballage médiatique récent sur les naufrages de migrants ne change en rien la ligne politique européenne. Au contraire, les mécanismes criminels décriés depuis des années par les associations de solidarité seront renforcés.

P.8 BOLLORÉ EN AFRIQUE La saga judiciaire

Le groupe Bolloré, expert patenté des poursuites en diffamation et autres intimidations permettant de bâillonner toute critique, alimente à nouveau l'actualité judiciaire. Mais, cette fois-ci, pas uniquement à son profit.

P. 9 SAHARA OCCIDENTAL Tergiversations européennes

Le Parlement Européen vient de dénoncer l'occupation marocaine du Sahara Occidental et les violations des droits humains.

P. 10-11 ENTRETIEN Les conflits en Afrique dans les médias français (2ème partie)

Entretien avec François Robinet, Maître de conférences en histoire, qui a travaillé sur la couverture, par les médias français, des conflits en Afrique.

Ceci n'est pas une filiale d'Areva

En 2012, la famille Venel avait réussi à faire condamner Areva pour « *faute inexcusable* » en tant que co-employeur pour la mort d'un ancien salarié expatrié, Serge Venel. Après avoir travaillé de 1978 à 1985 à la Cominak, au Niger, celui-ci était décédé en 2009 d'un cancer du poumon. Le jugement, prononcé par le Tribunal des Affaires de sécurité sociale (TASS) de Melun, constituait une première, qui ouvrait la voie à la reconnaissance d'autres victimes de l'industrie uranifère. Inacceptable pour Areva qui a donc fait appel, et qui vient malheureusement de gagner, sur la base de l'argumentation qu'elle avait déjà développée lors du premier procès. Areva ne détenant qu'une part minoritaire de la Cominak (34%), cette dernière ne saurait être considérée comme une filiale, et Areva ne peut être attaquée comme employeur. En réalité, la Cominak a bien été fondée par le Commissariat à l'énergie atomique français (CEA), à une époque où il souhaitait associer d'autres partenaires étrangers face à l'Etat nigérien. On trouve donc à son capital une société japonaise, OURD, à hauteur de 25%, une société espagnole, ENUSA, pour 10% et l'Etat nigérien pour 31%. Mais c'est bien la Cogéma puis Areva qui ont assuré la réalité de la gestion de la mine. Jamais d'ailleurs les responsables politiques français ou les dirigeants d'Areva n'avaient considéré la Cominak et la Somaïr autrement que comme « *leurs* » mines... La famille Venel devrait se pourvoir en cassation.

Areva : nouveau bras de fer au Niger ?

On a rapporté le mois dernier comment le gouvernement nigérien entendait renégocier les conventions d'exploitation d'Areva qui arrivent à expiration. Il s'agit notamment de les mettre en conformité avec le nouveau code minier dont s'est doté le pays, et d'augmenter les ressources fiscales que l'Etat tire de l'exploitation de l'uranium. Le gouvernement nigérien aurait demandé le quadruplement de ces dernières, pour les faire passer de 100 à 400 millions de dollars (« *Eco d'ici, éco d'ailleurs* », RFI, 12/10). Pour soutenir cette demande, et continuer à dénoncer les promesses non-tenues d'Areva en matière de décontamination, les organisations de la société civile de la ville minière d'Arlit ont initié une manifestation qui a

rassemblé plusieurs milliers de personnes le 12 octobre dernier. C'est dans ce contexte qu'Areva vient de menacer de suspendre la production de la Somaïr, au motif que le gouvernement nigérien, apparemment réticent à la vendre au cours actuel du marché, n'aurait pas encore enlevé sa part d'uranium. Le chantage à l'emploi, rien de tel pour faire pression à la fois sur les salariés et le gouvernement...

APE : tout va très bien, madame la marquise...

Le 11 octobre 2013, le commissaire européen au commerce, Karel de Gucht, a présenté l'état d'avancement des négociations sur les APE (« *accords de partenariat économique* », c'est-à-dire de libre-échange entre l'Union européenne et les pays dits ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique) lors de la réunion du comité ministériel conjoint UE/ACP sur le commerce. Alors que les négociations sont en cours depuis 2007 et que de nombreuses critiques émanent de la société civile et de certains dirigeants des pays ACP, le commissaire a pris soin de dédramatiser la situation : selon lui, aucune raison d'être pessimiste. En effet, du point de vue de la Commission européenne, tout va pour le mieux dans les pays qui mettent déjà en œuvre un accord intérimaire (nouveaux investissements et « *business relations* » sont au rendez-vous) et pour ceux dans lesquels les négociations sont toujours en cours, des progrès auraient été faits et l'ultimatum posé aux pays ACP a été repoussé au 1er octobre 2014 (au lieu du 1er janvier 2014). La Commission semble se réjouir que la plupart des questions techniques relatives aux APE ait été réglée, et que seule subsiste une « *poignée* » de questions politiques plus sensibles. Comme à son habitude, elle essaie de faire croire que le dossier est principalement technique, comme le serait l'équation libre-échange = croissance = développement, et que les débats et décisions politiques sont certes nécessaires, mais secondaires : juste une dernière étape avant la conclusion des négociations. Finalement il ne manquerait qu'un peu de volonté politique pour faire aboutir ces accords... Quand la Commission fait fi de toutes les critiques de fond, et ne respecte la volonté politique qu'à la condition qu'elle aille dans son sens, il y a au contraire des raisons d'être pessimiste...

L'argent, le sang et la démocratie

Arte a diffusé le mardi 15 octobre un documentaire sur l'affaire Karachi, intitulé « *L'argent, le sang et la démocratie* », inspiré du travail des journalistes Fabrice Lhomme et Fabrice Arfi. Ce documentaire, limpide et pédagogique, met en lumière les tenants et aboutissants de cette affaire politico-financière : le soupçon de financement occulte de la campagne présidentielle de Balladur en 1995 via des rétrocommissions issues de contrats d'armement signés avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Le tout aurait été orchestré par un réseau d'intermédiaires en lien direct avec Balladur et ses proches collaborateurs. Sept ans plus tard, onze ingénieurs français travaillant sur un de ces contrats d'armement ont été tués au Pakistan dans un attentat, et l'hypothèse de représailles suite au non-versement d'une partie des commissions prévues semble aujourd'hui être la plus solide.

Ce documentaire a le mérite de braquer les projecteurs sur des mécanismes déjà bien connus en Afrique : financement occulte de partis politiques, corruption au plus haut niveau dans le domaine des contrats d'armement, montages financiers via des sociétés offshore, manipulation ou obstruction de l'enquête judiciaire, absence de contrôle parlementaire, le tout motivé par la lutte pour le pouvoir et sur fond de stratégies politiciennes. Il aura malheureusement fallu que des Français en soient victimes, pour que le scandale éclate au grand jour. Quand les mêmes mécanismes font des victimes africaines depuis plus de 50 ans, le scandale reste dans l'ombre.

À quand un procès pour la guerre au Libéria ?

Charles Taylor a donc été condamné par le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone pour son soutien au Front révolutionnaire uni (RUF), dans l'une des pires guerres civiles du continent. On notera que Blaise Compaoré, « *l'homme de paix* » des puissances occidentales, a plusieurs fois été cité au cours de ce procès marathon, pour sa complicité dans la livraison d'armes au RUF. En réalité, le RUF n'était qu'une filiale du NFPL (National Patriotic Front of Liberia) créée par Charles Taylor en Sierra Leone alors qu'il est lui-même directement à l'origine de la guerre au Libéria.

Pourtant aucun procès ne s'est ouvert, ni

au Libéria ni sous l'égide de la justice internationale, en ce qui concerne cette autre guerre civile de la fin des années 90 dont le nombre de morts est estimé à environ 250 000, sans compter les viols et les enrôlements massifs d'enfants soldats. Une commission vérité et justice a travaillé pendant 3 ans et produit un volumineux rapport. Elle demandait que l'on juge les criminels de guerre qui n'étaient pas venus faire amende honorable devant la commission et qu'une centaine de personnalités soient sanctionnées, dont la présidente actuelle Ellen Johnson Sirleaf, qui a pourtant reçu, depuis, le prix Nobel de la paix en 2011.

Est-ce pour éviter que la France, qui est un des bailleurs de la justice internationale, ne soit indexée pour son soutien à cette guerre ? Le rapport de la commission note en effet que la France et la Côte d'Ivoire étaient les meilleurs alliés de Charles Taylor dans la région, sans parler des entrepreneurs français qui selon Charles Taylor lui-même « *sont venus nous voir avant les autres* ».

Élections de consolidation

A l'issue des élections législatives du 28 septembre en Guinée, la proclamation de victoire du parti au pouvoir a immédiatement été contestée par l'opposition. Mais pour le Quai d'Orsay, par la voix de son porte-parole (point de presse du 22/10), « *les acteurs politiques guinéens font preuve de responsabilité, et c'est positif* ». Il ne faudrait surtout pas que ce scrutin, vendu comme celui de la consolidation de la transition démocratique, soit perçu pour ce qu'il est: la confirmation de la dérive du membre de l'internationale socialiste Alpha Condé, qui consolide surtout son pouvoir.

Afrique sous surveillance depuis des lustres

L'accord Lustre entre les USA et la France, mis en lumière par les toutes dernières révélations d'Edward Snowden via la presse allemande, vient apporter une confirmation à l'hypothèse selon laquelle la France intercepterait le trafic internet du continent africain vers le reste du monde. Ainsi, depuis fin 2011, les USA ont « *sous-traité* » à leur allié français la surveillance du web africain. En effet, malgré la place prépondérante des USA dans le réseau mondial, c'est par la France que transite l'essentiel des communications africaines...

CPI : Consécration Pénale de l'Impunité

L'engagement de poursuites contre le président du Kenya a provoqué la réunion, le 12 octobre, d'un sommet extraordinaire de l'Union Africaine consacré à « *la relation entre l'Afrique et la Cour pénale internationale* » et intensifié les attaques portées par certains chefs d'État africains, notamment anglophones, contre la cour, accusée de limiter ses poursuites à l'Afrique, de pratiquer une justice « *sélective et politique* » (Kagame), voire « *impérialiste et raciste* » (Kenyatta). Il est vrai qu'à voir les visages des poursuivis affichés sur le site de la CPI, on se croirait dans un rêve du Ku Klux Klan plutôt qu'à l'aube d'une justice universelle. La CPI ne serait-elle finalement qu'un moyen supplémentaire de s'assurer la soumission des gouvernements africains, une menace brandie contre les non-alignés ?

Il est de fait que les règles de fonctionnement de la CPI constituent une régression au regard des principes démocratiques les plus élémentaires¹. Ainsi les victimes n'ont pas accès à la CPI, qui ne peut être saisie que par le Conseil de sécurité ou les États parties. C'est la consécration d'une justice politique, au mépris du principe de la séparation des pouvoirs. Le Conseil de sécurité de l'ONU est le véritable procureur de la CPI, puisqu'il peut bloquer ou être à l'initiative des poursuites. Le fait est d'autant plus choquant que trois membres du Conseil de sécurité, les États-Unis, la Russie et la Chine ne sont pas États parties. C'est consacrer doublement l'impunité des grandes puissances et de leurs alliés.

Or nul n'ignore la part prise par celles-ci, notamment la France et les États-Unis, dans les déstabilisations et les sanglantes guerres civiles qui déchirent l'Afrique. Limitant ses poursuites au continent africain, on ne voit pas comment la CPI pouvait dès lors ne pas être instrumentalisée au service des intérêts géostratégiques de celles-ci. C'est ce qui s'est passé en Afrique francophone, où elle agit comme un nouvel instrument de la Françafrique. Loin de toute impartialité, elle a pris franchement partie dans la guerre civile qui, loin des caméras, continue à ensanglanter la Côte d'Ivoire : si Laurent Gbagbo est retenu à la Haye, en attente de son jugement, aucune poursuite n'est engagée contre les chefs des milices du nord, tels Guillaume Soro, qui ont plongé le pays dans la guerre civile et dont les massacres ont servi la venue au pouvoir de Ouattara. Au contraire, Soro a été chaleureusement reçu par Moreno Ocampo, procureur près de la cour jusqu'en juin 2012.

Quant au traitement réservé par les deux procureurs successifs de la CPI au sinistre Compaoré, il offense l'idée même d'une justice internationale. Après qu'Ocampo en a fait son interlocuteur privilégié, Fatou Bensouda, actuel procureur près la CPI, voit en lui « *un acteur important dans la paix, la justice et le règlement des conflits* ». L'impunité dont jouit le plus grand fauteur de guerre en Afrique de l'ouest, celui qui a armé et entretenu les guerres civiles du Liberia, l'allié de Charles Taylor condamné pour complicité de crimes en Sierra-Leone, celui qui a suscité et nourri la rébellion en Côte d'Ivoire, donné asile aux rebelles du Mali, est consacrée, c'est un comble, par l'institution créée contre l'impunité !

Cette instrumentalisation politique de la CPI la réduit à n'être qu'une imposture. Plutôt que la défendre aveuglément en l'état en spéculant sur une hypothétique amélioration, les ONG, dont Survie, qui ont soutenu le projet ambitieux d'une justice internationale doivent exiger une profonde réforme qui remette au premier rang la plainte des victimes quelles qu'elles soient, faute de quoi cette institution risque de sombrer dans un discrédit qui abolira pour longtemps l'espoir de voir reculer l'impunité.

Odile Tobner

1 - Cf. Théophile Kouamouo, Cinq bonnes raisons de dire non à la CPI, in Le nouveau Courrier <http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-12881.html>

Un fantôme hante l'Europe...

Peut-on dire mort celui qui a toujours eu des allures de fantôme ? L'ombre du financier canadien Paul Desmarais, parrain de la carrière politique de Nicolas Sarkozy, a plané de manière inquiétante sur l'appareil d'État du Canada d'abord, et sur le régime français ensuite. Il a trépassé le 8 octobre dernier.

Comme financier, Desmarais a été un repreneur. Le mythe veut que, simple propriétaire d'une flotte d'autocars au début des années 1950, ce génie des affaires ait accumulé une fortune considérable, au point de pouvoir s'acheter la société énergétique Power Corporation, le quotidien de droite La Presse, des sociétés d'assurance... Il a développé, enfin, un fonds d'investissement colossal, lui permettant de s'imposer, par exemple, dans le conseil consultatif international de Barrick Gold¹ ou dans les conseils d'administration de Suez et de Total.

C'est d'abord dans l'establishment financier anglophone qu'il a fait sa fortune. Dans le livre qu'il lui a consacré, *Derrière l'État Desmarais : Power* (éditions Les Intouchables, 2011), Robin Philpot explique pourquoi ce boutiquier francophone issu de la province majoritairement anglophone de l'Ontario s'est trouvé massivement soutenu à l'origine par la Banque Royale du Canada. À cette époque, le discours indépendantiste des Québécois francophones martèle que le Canada rend impossible l'accès aux affaires de la communauté francophone. Desmarais est alors épaulé par l'establishment ontarien pour illustrer le contraire.

L'entrepreneur a fini par régner sur un intimidant empire. La financière Power Corporation gère aujourd'hui d'imposants portefeuilles dans le domaine de l'assurance, des fonds de retraite et autres fonds communs de placement. La Pargesa Holding, cofondée par Desmarais et l'homme d'affaire belge Albert Frère et enregistrée en Suisse, détient des parts chez Total, GDF Suez, Lafarge, Pernod Ricard, SGS ou la minière Imerys. Il contrôle aussi plusieurs journaux, maisons d'édition et firmes de communication au Canada via sa filiale Gesca.

Desmarais a régné en maître sur la vie politique canadienne. De 1967 à 2006, il a allègrement commandité les carrières politiques de tous les Premiers ministres que le pays a vu défiler dans la capitale d'Ottawa. Proche de Pierre-Elliott Trudeau durant son règne de 1967 à 1984, il fut également un homme d'influence pour son successeur Brian Mulroney, au pouvoir de 1984 à 1993. En ce sens,

Mulroney a candidement déclaré à la presse, pour marquer le décès de Desmarais : « *Je l'appelais et je lui demandais: "Que penses-tu de telle chose, de tel individu?" Et sur un ton très catégorique, il me disait: "Ne touche pas à ça" ou alors: "J'ai connu ce groupe en telle année, méfie-toi..."* ».

Vint ensuite comme Premier ministre le tour de Jean Chrétien. Il fut un proche de Desmarais au point de marier entre eux leurs enfants.

Paul Martin a ensuite pris la relève. Il a d'abord travaillé au sein de l'empire Desmarais, comme président de l'entreprise de transport maritime Canada Steamship Lines (CSL) que détenait alors la Power Corporation, avant que Desmarais ne la lui cède après treize années de loyaux services. Cette CSL fut à l'origine d'un scandale : alors qu'il était ministre des Finances, il a fait modifier la loi pour pouvoir implanter cette société aux Bermudes et à la Barbade, se soustrayant à l'impôt. Paradoxalement, il a donc été celui qui a le plus contribué à faire connaître le problème des paradis fiscaux au Canada.

Partenaire financier de la famille Frère de Belgique, Desmarais avait ses entrées en Europe, et notamment en France. On relate souvent que pour le satisfaire, connaissant sa fascination pour Napoléon, François Mitterrand aurait montré à Paul Desmarais, qui accompagnait le Premier ministre Mulroney lors d'une visite diplomatique à l'Élysée (!), le document d'abdication de Napoléon. S'agissait-il d'une évocation de ce qui advient aujourd'hui de la politique face à la haute finance? On le croirait en voyant la suite. Desmarais a fait partie des rares invités de la fameuse soirée du Fouquet's, qui marqua la victoire de Nicolas Sarkozy à la présidentielle de 2007. Celui-ci l'a décoré de la plus haute distinction de l'État français, la Grand croix de la Légion d'honneur. Seulement 61 personnes ont eu droit à cette décoration. Se faisant plus ubuesque qu'Ubu, Sarkozy, en 2011, a poussé la logique au point d'élever également l'épouse de Desmarais, Jacqueline, au rang de la Légion d'honneur. La raison de tous ces insignes hommages ? Le président Sarkozy la donnera, aussi candidement que le ferait



Paul Desmarais recevant la Légion d'honneur des mains de Nicolas Sarkozy

un homme politique canadien : « *Si je suis aujourd'hui président, je le dois en partie aux conseils, à l'amitié et à la fidélité de Paul Desmarais. Un homme m'a invité au Québec dans sa famille. Nous marchions de longues heures en forêt, et il me disait: "il faut que tu t'accroches, tu vas y arriver, il faut que nous bâtissions une stratégie pour toi."* ». C'était au milieu des années 1990, après l'élection présidentielle de Jacques Chirac et la mise au ban du camp Balladur, auquel Sarkozy appartenait. De même, après son échec à l'élection de 2012, Sarkozy s'empressera d'aller « *prendre des vacances au Canada* ». Cette proximité pourrait expliquer le retournement de Sarkozy sur la fusion GDF-Suez, à laquelle il était initialement opposé, mais qui intéressait fortement Frère et Desmarais².

Un peu plus d'un an avant sa mort, la mouvance Anonymous a diffusé un reportage complaisant financé par la famille Desmarais sur les cérémonies du 75e anniversaire de Jacqueline. Une fête au coût de quinze millions de dollars, dans le domaine décadent de Sagard — un palais royal officieux sis dans la région de Charlevoix au Québec — où convergent, comme on le voit dans ce documentaire, ceux qu'Edward Bernays³ désignait comme les « *faiseurs d'opinions* ».

Alain Deneault

1 - Multinationale canadienne numéro un mondial de l'extraction d'or

2 - Rue89, 17/02/2008

3 - « *Edward L. Bernays est généralement reconnu comme l'un des principaux créateurs (sinon le principal) de l'industrie des relations publiques et donc comme le père de ce que les Américains nomment le spin, c'est-à-dire la manipulation* », Normand Baillargeon, préface à *Edward Bernays, Propaganda, Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Zones

NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE

La même politique produira les mêmes effets

Sans surprise, l'emballement médiatique récent sur les naufrages de migrants ne change en rien la ligne politique européenne. Au contraire, les mécanismes criminels décriés depuis des années par les associations de solidarité seront renforcés.

A lors que de nombreuses associations égrènent depuis longtemps le nombre de migrants morts en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe (près de 20 000 depuis le milieu des années 1990), les médias et dirigeants européens ont fait mine de découvrir l'ampleur de ce drame à l'occasion de deux naufrages récents : l'un près de l'île de Lampedusa, dans lequel 366 personnes sont mortes (pour la plupart érythréennes), et le second à Malte qui a coûté la vie à des dizaines de Syriens. Les réactions officielles européennes ne se sont pas faites attendre. La commissaire européenne aux affaires intérieures, Cécilia Malmström, s'est dite « profondément attristée » et a qualifié les événements de « tragédie européenne »¹. Le Parlement européen a également exprimé sa « profonde tristesse » et demandé à ce que « Lampedusa soit un tournant pour l'Europe » vers une « stratégie coordonnée fondée sur la solidarité et la responsabilité »². Quel cynisme, quand l'on sait que ces naufrages, qui s'ajoutent à une liste déjà longue, sont la conséquence de politiques migratoires européennes toujours plus sécuritaires depuis 20 ans. Et que les législations ou règles adoptées très récemment au niveau européen ont pour objectif de renforcer encore la fermeture des frontières, poussant les migrants à emprunter des routes migratoires toujours plus dangereuses. Les solutions que vient de proposer la Commission européenne (système EUROSUR, renforcement des moyens de l'agence Frontex, partenariats avec les pays d'origine) ne sont en fait que le prolongement d'une politique existante, qui produira donc les mêmes effets.

Repousser les hordes barbares

Le Parlement européen a adopté le 10 octobre la proposition de règlement « portant création du système européen de surveillance des frontières » (Eurosur). En négociation depuis près de deux ans, ce règlement vise à faciliter les échanges d'information et la coopération entre les

Etats membres de l'UE et l'agence Frontex chargée de la surveillance des frontières, dans le but de « détecter, de prévenir et de combattre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière » grâce à des technologies de pointe semblables à celles utilisées dans le domaine militaire. L'objectif de protection de la vie des migrants ne vient qu'en seconde position, et quand il est question dans le règlement d'analyser le « niveau d'impact » de certaines zones frontalières, cela n'est envisagé qu'en termes d'impact pour la sécurité de la frontière, et non pour la vie des migrants. À aucun moment n'est mentionné précisément ce qu'il adviendra de ces bateaux détectés par le système.



Migrants débarqués à Lampedusa. Photo du réseau No Border

Ne pas laisser mourir ... sur nos plages

Il est également proposé de renforcer les moyens de l'agence Frontex. Or ces moyens ont déjà été augmentés récemment (en 2011), et l'agence a été dotée d'une plus grande autonomie, sans que ne soient apportées de réponses aux critiques formulées à son encontre : en particulier les violations des droits fondamentaux (refoulement de migrants lors des opérations d'interception, atteinte au droit d'asile) et la dilution des responsabilités en cas de telles violations. Et quand bien même la recherche et le sauvetage en mer entreraient dans le mandat officiel de Frontex, cela ne garantit pas le respect du droit des migrants, puisque ces personnes sont ensuite remises aux autorités grecques, italiennes, maltaises, et le plus souvent placées en détention, exposées à

des traitements inhumains ou dégradants, sans aucune garantie de pouvoir déposer une demande d'asile et que celle-ci soit examinée sérieusement. Il est vrai toutefois que les dirigeants européens n'ont pas dit se préoccuper des droits des migrants, il n'est question ici que de leur survie, pour éviter un nouvel emballement médiatique mettant le projecteur sur les politiques européennes...

Sous-traitance discrète

Autre outil avancé par la Commission : les partenariats avec les pays d'origine et de transit des migrants. Le « partenariat sur la migration et la mobilité » signé avec le Maroc le 7 juin 2013, et premier du genre conclu avec un pays du pourtour méditerranéen (d'autres sont en négociation), est pris en exemple. Or son objectif n'est pas de protéger la vie et les droits des migrants, mais bien de coopérer en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et de poursuivre les négociations pour un accord de réadmission (renvoi) des migrants en situation irrégulière présents en Europe (accord qui s'appliquerait aux migrants marocains comme aux migrants subsahariens ayant transité par le Maroc). Que le Maroc n'ait pas de législation complète sur le droit d'asile et que beaucoup de migrants subsahariens y survivent dans des conditions désastreuses, victimes d'agressions racistes et de violences lors des opérations massives de reconduite à la frontière, ne semble pas poser de problème à l'UE. Rappelons qu'un accord du même type était envisagé avec la Libye de Kadhafi. Tous les moyens sont bons, y compris le soutien à des dictatures, pour maintenir les « indésirables » en dehors du territoire européen et des eaux méditerranéennes. Et sans jamais, surtout, s'interroger sur les causes de leur exil et condamner les responsabilités européennes.

Marie Bazin

1 - Déclarations de la commissaire européenne du 3 octobre et du 8 octobre 2013

2 - Communiqué de presse du Parlement européen du 23 octobre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

Quelles avenir pour la présence militaire française en Afrique ?

Le texte de la loi de programmation militaire présenté cet été par le ministre de la Défense vient d'être adopté par le Sénat et sera voté à l'Assemblée nationale début décembre. L'ingérence militaire reste au cœur du projet.

La nouvelle loi de programmation militaire, pour la période 2014-2019, doit traduire budgétairement les priorités mentionnées par le dernier Livre blanc sur la défense. Au nombre de ces dernières, l'engagement prévu de nos forces dans des « zones prioritaires pour la défense et la sécurité », notamment « le Sahel, de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique, ainsi qu'une partie de l'Afrique subsaharienne » (Billets n°225, juin 2013).

Préparer les prochaines interventions

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppressions de postes, la capacité à rééditer une opération du même type que l'opération Serval au Mali est une préoccupation qui a d'ailleurs été exprimée à plusieurs reprises dans les débats préparant le vote de la loi. Et ce, alors même que les sénateurs reconnaissent (au vu des opérations menées en Irak, en Afghanistan, en Libye, et même au Mali « où l'instabilité s'est transportée comme dans un vase communicant sur d'autres pays ») que « le bilan des interventions depuis une quinzaine d'année n'est à l'évidence pas totalement positif »...



Avion américain mis à disposition de Serval

Le budget de la défense est en fait un des rares à être « préservé en valeur en dépit de la conjoncture », selon les mots du ministre. La diminution des effectifs initiée précédemment est accentuée, mais les moyens ainsi dégagés sont utilisés pour « donner la priorité à l'équipement » et combler en partie les lacunes matérielles déplorées par les militaires au moment des précédentes

interventions. Les opérations en Libye et au Mali n'auraient en effet pu être menées aussi rapidement sans l'aide américaine en matière de renseignements (drones), de ravitaillement en vol ou de transport logistique.

« Diminuer nos effectifs en augmentant notre présence »

Concernant les forces prépositionnées (en Afrique ou sur les territoires non décolonisés), une déflation d'un peu plus de mille hommes est annoncée. La base de Djibouti devrait par exemple être réduite à 600 hommes permanents contre 1400 aujourd'hui. Le reste de la répartition n'a pas été communiqué. Si cette évolution s'inscrit dans une histoire longue de la diminution du nombre de militaires français présents (officiellement) de manière permanente sur le sol africain depuis les indépendances, au vu des priorités réaffirmées par le dernier Livre blanc il est peu probable que le nombre de soldats présents diminue énormément, si l'on considère tous les dispositifs (coopération, opérations extérieures, forces spéciales ou clandestines), et pas seulement les forces pré-positionnées officielles. Le ministre de la Défense a lui-même prévenu tout contresens qui interpréterait cette évolution comme un désengagement : « Il n'est pas question de renoncer à nos implantations en Afrique mais de les organiser différemment. Je n'ai pas tranché sur le périmètre, mais sur un chiffre global. » Le même expliquait : « Une réorganisation intelligente consiste à diminuer nos effectifs en augmentant notre présence ».

Cet apparent paradoxe renvoie sans doute aux modèles de réorganisation proposés par le dernier rapport des sénateurs Chevènement et Larcher, consacré aux enseignements de l'opération Serval. Ceux-ci, reprenant sans doute les suggestions des officiers auditionnés, plaident pour le maintien de deux « bases opérationnelles » (à

Abidjan et Djibouti), de deux « pôles opérationnels de coopération » plus réduits (Dakar et Libreville) et pour le développement, à l'image de la stratégie américaine de quadrillage militaire, d'échelons plus légers, d'un « réseau de "nénuphars" autour de la zone de crise que constitue aujourd'hui la bande sahélo-saharienne (reposant sur les dispositifs Épervier, Sabre et Serval) ».

Toujours plus de forces spéciales

Lors de l'examen du projet de loi, les sénateurs se sont par ailleurs étonnés de la baisse de la dotation prévisionnelle pour les opérations extérieures (450 millions contre 630 l'année passée) dans un contexte où les surcoûts finalement constatés n'ont cessé d'augmenter pour dépasser le milliard d'euros ces dernières années. En 2013, le surcoût dû aux Opex sera par exemple de 1.3 milliard d'euros, dont la moitié pour l'opération Serval. Ils se demandent notamment si cela ne correspond pas à la volonté de transformer « certaines opérations qui n'ont plus rien de temporaire » (Licorne en Côte d'Ivoire, Epervier au Tchad) en forces prépositionnées, ce qui, dans le cas de la Côte d'Ivoire constituerait un retour en arrière, la base de Port-Bouët ayant été fermée sous la présidence de Laurent Gbagbo.

Un autre scénario est également possible, compatible avec la stratégie des « nénuphars » : c'est celui du renforcement de la présence des forces spéciales. Celles-ci sont en effet les seules qui « verront leurs effectifs et leurs moyens de commandement renforcés, de même que leur capacité à se coordonner avec les services de renseignement. » Or les hommes du Commandement des Opérations Spéciales (COS), déjà massivement présents de manière non-officielle en Mauritanie, au Burkina, au Niger ou au Mali ne sont comptabilisés ni dans les troupes prépositionnées, ni dans les opérations extérieures...

Décidons d'abord, expliquons ensuite

L'opération Serval a décomplexé les militaires et les politiques, qui retrouvent soudainement toutes les vertus aux interventions unilatérales à l'ancienne. Sur le fond, cela s'est traduit dans le Livre blanc puis dans la loi de programmation militaire, par l'affirmation d'un impérialisme militaire en Afrique (pardon, du devoir de « défendre nos intérêts stratégiques » et « d'exercer nos responsabilités internationales ») parfaitement assumé. La forme est également révélatrice de la nature des relations qui perdurent entre l'exécutif français et certains chefs d'états des anciennes colonies africaines. Ainsi, selon le journaliste Jean-Marc Tanguy, « jusqu'à maintenant, la communication sur les restructurations [des forces répositionnées] a soigneusement évité d'évoquer les sites à l'étranger, du fait des implications diplomatiques. » La présence des forces françaises en Afrique nous est pourtant toujours vendue comme le fruit d'une politique concertée avec les gouvernements africains, les bases militaires n'existant qu'à la demande et au service de ces derniers. Voilà pourtant comment Le Drian, auditionné par les sénateurs, présente la réorganisation des bases militaires en Afrique : « j'en parlerai prochainement au président de la République. Ces décisions seront ensuite expliquées aux chefs d'États africains concernés. Le sommet France-Afrique relatif aux questions de sécurité qui se tiendra à la fin de l'année en sera l'épilogue. » Une variation sur le thème « je décide, ils exécutent », comme disait l'autre. Etrangement, ce passage a disparu lors de la reproduction de l'audition de Le Drian dans le rapport des Sénateurs...

Raphaël Granvaud

Burkina : coopération à la répression

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* (4/10) nous apprend que Blaise Compaoré s'inquiéterait d'une éventuelle extension des mouvements sociaux de ces derniers mois à l'université aux lycées en collèges. Pour éviter une nouvelle révolte généralisée de la jeunesse, le ministre de l'intérieur a entrepris une tournée des responsables provinciaux, pour leur

demander d'éviter les bavures qui avaient en 2011 déclenché des manifestations violentes dans tout le pays. JA ajoute s que le gouvernement, aidé par la France et les Etats-Unis, a investi 15,2 millions d'euros « pour réorganiser et équiper la police » et qu' « une unité de force spéciale est en cours de création avec le soutien du Raid français ».



Il faut dire que les récentes manifestations massives contre la création du Sénat et contre la modification de la constitution qui permettrait à Blaise Compaoré de rester au pouvoir après 2015, et la création d'un mouvement citoyen, à l'initiative de musiciens très connus dans le pays, Sams'K Le Jah et Smockey « pour balayer le pays », ont de quoi inquiéter le pouvoir. Le retour en force du mouvement social et une opposition politique désormais réunie changent en effet considérablement la situation politique dans le pays.

Barbouzes go home !

Il est vrai qu'une vingtaine de mercenaires français pour assurer la sécurité du président autoproclamé de la Centrafrique, Michel Djotodia, a de quoi faire tâche dans le décor d'une diplomatie française qui assure avoir vaincu ses vieux démons françafricains. Ces joyeux drilles ont donc plié bagages début octobre¹, à quelques jours de la visite de Laurent Fabius le ministre des Affaires Etrangères français. Qu'on se rassure : Jérôme Gomboc, ancien du 3ème RPIMA et chef de cette triste troupe reste sur place, ayant été nommé en août « conseiller spécial chargé de la sécurité du président de la transition ». Les vieux démons ont la vie dure...

1 - Centrafrique : les privés français lâchent Djotodia, *Jeune Afrique*, 11/10/2013

Le Mali otage de la France

La libération des 4 otages français, le 29 octobre dernier, met en porte-à-faux la politique française dans la région sahélienne. Tout d'abord, une rançon a été versée. Selon *Le Monde*, l'argent provient des fonds secrets alloués aux services de renseignement (30/10/2013). *Lefigaro.fr* (31/10/2013), J.D. Merchet (spécialiste des questions de défense) et P. Airault du journal *L'Opinion* (30/10/2013) pointent plutôt vers Vinci et Areva. Ce que met en relief l'affirmation de Fabius affirmant qu'aucun argent public n'a été versé. En outre, l'homme-clé des négociations côté nigérien, Mohamed Akotey, est le président du Conseil d'Administration d'une filiale d'Areva au Niger...

Touareg du clan des Ifoghas, il a activé ses réseaux pour obtenir la libération des otages. Selon *Libération* (15/09/2013) et Serge Daniel, correspondant de *RFI* à Bamako (29/10/2013), les otages étaient d'ailleurs détenus par des Touaregs Ifoghas maliens du groupe touareg islamiste Ansar Dine allié d'AQMI. Pour mémoire, ce groupe avait lancé l'offensive vers le Sud en janvier dernier provoquant l'intervention militaire française au Nord du Mali. C'est avec leur chef, Iyad Ag Ghali, que se sont déroulées les négociations. La France a donc versé de l'argent à son ancien ennemi, mais quelle autre garantie a-t-il obtenu pour lui-même et son mouvement ?

En effet, fin septembre, des officiers et des hommes en armes d'Ansar Dine se sont réinstallés à Kidal. Parallèlement, le gouvernement malien a abandonné les poursuites contre une vingtaine d'hommes de ce mouvement et trois de ses personnalités vont même être candidates à la députation dans la région de Kidal sous les couleurs du parti présidentiel... Alors qu'au Mali, beaucoup de voix reprochent à IBK, le nouveau président, de trop céder aux pressions françaises de clémence vis-à-vis des Touaregs, il a annoncé lors des Assises de la Réconciliation nationale que « d'autres détenus des groupes armés seront libérés s'il le faut » (*Xinhua*, 01/11/2013)...

Bolloré en Afrique, la saga judiciaire

Le groupe Bolloré, expert patenté des poursuites en diffamation et autres intimidations permettant de bâillonner toute critique, alimente à nouveau l'actualité judiciaire. Mais, cette fois-ci, pas uniquement à son profit.

On connaît le goût prononcé du groupe Bolloré pour les poursuites en diffamation contre les rares voix qui osent critiquer ses activités, notamment en Afrique (*Billets* n°205 et 220, septembre 2011 et janvier 2013). Mais l'intimidation peut passer par d'autres formes, comme l'usage quasi systématique du droit de réponse (notamment auprès de *Billets d'Afrique*, en juin puis en juillet 2010). Et cela est valable aussi sur le continent africain : le journal camerounais « *Le Quotidien de l'économie* » avait par exemple dû publier, le 2 avril dernier, un droit de réponse de la direction générale de la Socapalm, contrôlée par le groupe Bolloré. Cette réaction à un article publié un mois plus tôt et qui contenait selon le producteur industriel d'huile de palme de « *graves accusations* » sur l'accaparement de terres et les conflits avec les riverains, se concluait en mettant en garde contre la divulgation d'« *accusations sans fondement, et qui pourraient valoir à leurs auteurs des poursuites pénales, pour diffamation* ». Dans un pays où la justice est aussi incorruptible et impartiale que le régime est démocratique, cela fait évidemment réfléchir.

En France, la liste de journalistes poursuivis par Bolloré depuis 4 ans ne cesse de s'allonger : Benoît Collombat et France Inter, sur toutes les activités de Bolloré au Cameroun ; la photographe Isabelle Alexandra Ricq, sur Socapalm ; Benoît Collombat (encore!), David Servenay et Rue 89, sur Socapalm ; Fanny Pigeaud et Libération, sur Socapalm ; et depuis cet été, Ivan du Roy, Agnès Rousseaux, Nadia Djebali et Bastamag sur l'accaparement des terres entre autres par Socapalm, ainsi que Rue 89 (encore!) qui avait signalé cet article sur son propre site. Bolloré prétend désenclaver l'Afrique, mais n'hésite pas à encombrer les tribunaux.

Bâillonnez au canon !

Ces poursuites-bâillons, ou *SLAPP* (Strategic Lawsuits Against Public Participation), ne visent pas que des journalistes, dont les rédactions sont par ailleurs toujours peu enclines à s'en prendre à un annonceur aussi important que Bolloré, qui contrôle entre autres le groupe de pub Havas. Des ONG ont aussi

ses faveurs judiciaires : ainsi l'association française Sherpa, suite à une procédure initiée fin 2010 avec une ONG allemande et de deux ONG camerounaises auprès de l'OCDE sur les manquements de Socapalm aux « *principes directeurs* » édictés par cette institution libérale vis-à-vis des multinationales. Mais pour faire bonne mesure dans le cadre de la concertation ouverte avec Sherpa sous l'égide de l'OCDE, le groupe Bolloré a finalement retiré sa plainte.

Pas question de reculer, en revanche, vis-à-vis de l'ONG Green Scenery, au Sierra Leone : elle est également poursuivie en diffamation devant la justice sierra-leonaise, pour un rapport très critique publié en mai 2011 sur un projet de plantation de palmiers à huile. Elle y dénonçait l'octroi par le gouvernement, dans des conditions opaques, de 6500 ha (pourtant utilisés par 9000 agriculteurs de 40 villages) à une filiale locale de la holding financière SOCFIN, enregistrée au Luxembourg et contrôlée par Bolloré et l'homme d'affaires belge Hubert Fabri. Un cas d'intimidation de plus, selon un responsable du réseau international GRAIN, qui déclarait dans une tribune cosignée par 12 ONG le 3 juin dernier : « *Des pratiques similaires par des filiales de la SOCFIN ont été signalées ces dernières années au Cambodge, au Cameroun et au Libéria où Bolloré ou SOCFIN ont utilisé la menace de poursuites judiciaires contre les ONG et les médias pour faire taire les critiques* ».

Mais au Sierra Leone, la contestation se poursuit, il faut donc sortir l'artillerie lourde : 5 membres d'une association de villageois mobilisés pour récupérer leur foncier (la « *Malen Affected Land Owners Association* », MALOA) ont été arrêtés les 7 et 16 octobre, et seront jugés le 15 novembre. Il leur est reproché d'avoir détruit des palmiers de la plantation, sur la base d'une plainte de la filiale de SOCFIN et d'un étrange témoignage : un motard affirmant avoir vu un groupe de personnes dans la plantation en pleine nuit, mais sans pouvoir identifier aucune d'elles.

Dans le box des accusés

Mais Bolloré ou ses complices se retrouvent parfois du côté des accusés. La société et sa filiale Bolloré Africa Logistics, n°1 de la concession portuaire

en Afrique, étaient accusées depuis octobre 2011 par son (petit) concurrent français Necotrans de « *concurrence déloyale* » et de « *s'être rendues complices de la violation par l'Etat [guinéen] de ses engagements contractuels* » pour la gestion du port de Conakry. Necotrans, qui avait obtenu le marché de concession portuaire et déclare avoir déjà investi 30 millions d'euros dans des aménagements, a été écarté en 2011 par le nouveau président fraîchement élu, Alpha Condé, au profit de Bolloré. En dédommagement, il réclamait 100 millions d'euros au nouveau concessionnaire : Le tribunal de Nanterre, peu convaincu de la responsabilité de Bolloré, qui utilise désormais pour son compte les investissements de son concurrent, ne l'a condamné à lui verser que 2,1 millions d'euros (*Le Monde*, 10/10). Bolloré, perdant sur le papier, sort largement vainqueur ! Quant à l'accusation de Necotrans selon laquelle Bolloré aurait « *financé la campagne électorale d'Alpha Condé* » grâce à l'agence de communication Euro RSCG qu'il contrôle, l'enquête ouverte par le parquet français a déjà été classée sans suite.

Mais la tempête judiciaire pourrait venir de Belgique, dont la presse vient de révéler la mise en examen d'Hubert Fabri, qui détient avec Vincent Bolloré la holding luxembourgeoise SOCFIN... et une pléiade de sociétés, dont nombre d'entre elles, basées dans des paradis fiscaux, ont tout de sociétés écran. Cette constellation d'entités juridiques distinctes a amené la justice belge à lancer des commissions rogatoires en France, au Luxembourg en Suisse, au Liechtenstein et à Guernesey. Comme le détaille *Mediapart* (18/10), l'homme d'affaires belge, qui dirige avec Vincent Bolloré un vaste empire de plantations industrielles et siège au conseil d'administration de son groupe, est inculpé d'évasion fiscale, faux bilans et blanchiment... dans la gestion de ces sociétés que Bolloré contrôle indirectement, en tant que premier actionnaire de la holding faïtière (38,7 % du capital), la fameuse SOCFIN. La réponse que donnera la haute cour fédérale suisse à la demande de coopération de la justice belge pourrait être déterminante pour la suite de ce qui, enfin, ressemble à une véritable affaire judiciaire...

Alice Primo

Sahara Occidental : tergiversations européennes

Le Parlement Européen vient de dénoncer l'occupation marocaine du Sahara Occidental et les violations des droits humains. Ira-t-il jusqu'à rejeter le nouvel accord de pêche Union Européenne-Maroc ?



Drapeaux de la République sahraouie, photo Daniel Bobadilla

Le Parlement européen a confié à sa commission des affaires étrangères la rédaction d'un rapport sur les droits de l'homme au Sahel, dit « *rapport Tannock* », y compris au Sahara Occidental. Malgré les pressions et manœuvres marocaines, la commission a adopté ce rapport le 24 septembre, après examen de 341 amendements, dont une centaine sur le Sahara occidental. Ceux présentés par les Français Roatta et Dati (UMP) mais aussi par Pargneaux (PS), favorables au plan marocain d'autonomie, ont été balayés et les parlementaires ont une fois de plus réaffirmé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, « *un droit de l'homme fondamental* ».

Reconnaissance des violations des droits humains

Le rapport amendé reconnaît la gravité de la situation des droits humains dans les « *territoires occupés* » (et non « *provinces du Sud* », la terminologie marocaine), qui doit être abordée sans attendre le règlement final du conflit. Il se prononce pour le respect des droits humains et des libertés fondamentales du peuple sahraoui, y compris « *la liberté d'association, la liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement* », et condamne notamment les violences infligées aux femmes sahraouies. Il souligne que l'ONU n'a pas pu mettre en place un mécanisme indépendant pour la surveillance des droits humains au Sahara occidental (cette mission a en effet toujours été exclue des prérogatives de la mission des Nations-Unies sur place, la MINURSO, du fait des pressions du Maroc et de la France, son alliée

indéfectible sur ce dossier). Il proteste contre l'expulsion d'une délégation de parlementaires européens en mars 2013 et réclame « *la liberté d'accès et de mouvement au Sahara occidental pour les observateurs indépendants, les parlementaires, les journalistes et les organisations humanitaires* ». Enfin, il demande aux autorités marocaines de « *libérer immédiatement tous les prisonniers politiques sahraouis* », et interpelle la Commission européenne et les États membres pour qu'ils soient plus actifs dans la résolution du conflit en ne se contentant pas de supporter les négociations sous l'égide de l'ONU, mais aussi en utilisant les instruments de la politique extérieure communautaire.

Lobbying pro-Maroc

Toutefois, l'adoption de certains amendements en faveur des thèses marocaines a abouti à atténuer les orientations du rapport : reconnaissance de l'intégrité territoriale comme principe du droit international, exclusion de l'accord de pêche UE-Maroc du rapport, relai de la demande marocaine d'un recensement des réfugiés sahraouis de la ville de Tindouf, reconnaissance du travail du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc, référence aux allégations de Rabat et d'associations sur les atteintes à la liberté d'expression et de mouvement dans les camps de réfugiés sahraouis (mais aussi aux démentis du Front Polisario)...

Le groupe d'amitié UE-Maroc, un groupe informel présidé par l'eurodéputé socialiste Pargneaux, n'a pas manqué de critiquer le rapport qui « *comporte des éléments incriminant le Maroc et éludant les efforts réalisés par le Maroc dans la promotion des droits de l'homme et le développement des provinces du Sud* », mais il s'est félicité aussi d'avoir contribué à « *rectifier le tir et d'avoir finalement obtenu un rapport plus acceptable* ». Adopté par la Commission des affaires étrangères par 46 voix et 13 abstentions (aucun vote contre), le texte a été soumis le 22 octobre à une séance plénière des eurodéputés, qui ont résisté aux pressions des autorités marocaines et confirmé les

principales orientations du rapport. Le Parlement européen, qui s'est déjà prononcé à plusieurs reprises en 2012 et 2013 pour faire appliquer le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, dénonce donc une fois de plus les violations des droits humains au Sahara Occidental et demande la libération des prisonniers sahraouis. Une épine diplomatique dans le pied du Maroc, candidat au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Business as usual ?

Malgré ces violations permanentes des droits humains dans les territoires, malgré les récentes condamnations par un tribunal militaire marocain à des peines de prison allant de 20 ans à la perpétuité pour 25 militants du camp sahraoui de Gdeim Izik, la Commission européenne a signé avec le Maroc le 26 juillet un nouvel accord de pêche. Or, lors de l'adoption du rapport Tannock, la Commission des affaires étrangères a rejeté l'amendement visant à rendre illégale l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental, y compris cet accord de pêche UE-Maroc. Le Parlement européen, qui avait rejeté la prolongation du précédent accord en décembre 2011, doit donner son avis sur ce nouvel accord d'ici la mi-décembre. Les eurodéputés, s'ils veulent être cohérents, doivent s'opposer à ce texte qui reconnaît au Maroc le droit de négocier le pillage des ressources sahraouis. Mais dès lors qu'il s'agit de business...

Martine Diambou

Territoire occupé

Le Sahara Occidental a été annexé par la Mauritanie et surtout le Maroc dès le départ des Espagnols. Le Front Polisario, qui a signé un traité de paix avec la Mauritanie dès 1979, a mené une lutte armée contre le Maroc jusqu'au cessez-le-feu de 1991. Depuis, il a opté pour la résistance pacifique, et exige la tenue d'un référendum d'autodétermination, prévu pour 1993, qui n'a toujours pas été organisé par le Maroc.

Les conflits en Afrique dans les médias français (2/2)

Deuxième partie de l'entretien avec François Robinet, Maître de conférences en histoire, qui a travaillé sur la couverture, par les médias français, des conflits en Afrique. Dans la première partie, il expliquait notamment comment il a mis en évidence une « scénarisation » de l'information et la récurrence d'un récit dans lequel les Français ont une action bénéfique et une analyse rationnelle tandis que les Africains sont présentés soit comme des chefs d'État corrompus soit comme des foules vulnérables ou hostiles.

Billets d'Afrique : quels sont les « angles morts » de ce récit et que se passe-t-il lorsque des informations qui ne collent pas avec le récit surgissent ?

Certains événements s'inscrivent parfaitement dans le schéma décrit précédemment, comme par exemple les sujets qui vont à la rencontre de réfugiés dans des camps, ou qui montrent l'armée qui porte secours à des ressortissants français. En revanche, un cas comme celui de l'Hôtel Ivoire en novembre 2004, pose problème car il ne rentre pas dans le récit dominant.

L'information sur cet événement va finir par sortir à la fin du mois de novembre, car les différentes rédactions, sachant que Canal + dispose d'images et s'apprête à les diffuser, vont commencer à enquêter. Il y a alors des informations contradictoires qui sont données. Il y aurait eu des tirs de l'armée française qui auraient fait des victimes... Les bilans ne sont pas toujours les mêmes en fonction qu'on accorde du crédit ou non aux sources ivoiriennes. Mais l'événement, quand même, resurgit. Il y a alors une réaction des autorités françaises. Une opération de communication est menée pour contredire la thèse selon laquelle l'armée française aurait commis des exactions et tiré sur la foule : on discrédite les sources ivoiriennes qui fournissent les images, on conteste les bilans et à nouveau, on insiste sur le rôle extrêmement bénéfique, selon les autorités de l'époque, de l'armée française. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas en parler, mais pas trop et la crédibilité de l'événement est sujette à caution. Ça ne rentre pas dans le récit et c'est gênant pour l'armée française. Au final, peut-être qu'un certain patriotisme joue, on préfère attendre... Il y a une sorte d'auto-censure en fait.

Certains conflits n'ont quasiment pas été visibles, pour lesquels il est difficile de savoir si la France est derrière ou pas. Dans la deuxième guerre du Congo, la France y a assez peu d'intérêts en jeu de

manière directe (ce qui ne veut pas dire qu'elle n'en a pas du tout) et n'est pas en première ligne. On n'a quasiment pas d'images de ce conflit car dans les rédactions, on considère que ce conflit n'intéresse pas : on a déjà beaucoup parlé du Congo. Il y a bien quelques images, mais étant donné l'ampleur de l'événement, on peut dire que ça n'a quasiment pas été couvert. Par contre, pour les différents moments en au Tchad où l'armée française est intervenue pour empêcher le renversement d'Idriss Déby, il y a une quasi-invisibilité. Mais il est difficile de faire la part des choses : est-ce que l'information a été bloquée ? Il y a des informations dont je ne dispose pas.

Chaque situation est complexe et, selon l'ensemble de ces mécanismes, il faut essayer de comprendre pourquoi certaines informations sont sorties tandis que d'autres non. Ce n'est pas forcément le fait d'une manipulation. Il faut pouvoir démêler le rôle de chacun dans le jeu d'influences.

Il y a effectivement une tradition de l'armée française de communiquer sur les événements sur lesquels elle est impliquée qui n'est pas nouvelle. Il y a eu, par contre, une professionnalisation entre les années 1990 et 2000, avec le recours à des communicants qui ont des techniques toujours plus modernes pour essayer d'orienter le regard dans le sens de leurs intérêts. Mais cela n'empêche pas des formes d'incohérences. Par exemple, sur le Rwanda en 1994, il y a encore une diversité de voix qui s'expriment du côté des militaires, tant des généraux que de simples soldats, qu'on interviewe assez facilement et qui prennent la parole. Au moment de Turquoise, même s'il y a eu ce grand emballement médiatique dans un seul sens de lecture, il y avait donc parfois des petites cacophonies.

Sur la fin de ma période d'étude, notamment sur les événements du Tchad en février 2008, on observe beaucoup moins de voix qui sont en droit de s'exprimer ou qui s'expriment réellement,

comme s'il y avait eu une concentration autour du porte-parole de l'État-major, du quai d'Orsay, et des ministres eux-mêmes. Et je pense que l'objectif de cette concentration des voix, qui commence à s'opérer un peu avant le début du mandat de Sarkozy, est un moyen d'éviter trop de dissonances. Ils ont probablement estimé qu'à certains moments passés, ils n'avaient pas très bien communiqué, par exemple lors de la première guerre du Golfe ou de Turquoise.



Billets : vous n'excluez pas non plus, dans votre travail, des choses un peu plus directes, comme des pressions faisant appel au patriotisme ou à la raison d'État, des manipulations ainsi que de la désinformation pure passant par des « fuites » organisées par les services.

Effectivement, ce sont des informations que j'ai pu récolter par des témoignages oraux, parfois concordants, sur certaines situations. Ainsi, il est attesté par plusieurs témoignages qu'un avion qui devait amener des journalistes à Ndjamena en 2008 a été annulé ou repoussé à trois reprises, *a priori* sur ordre de l'Élysée. Il y a de quoi



s'interroger : au moment où les soldats français étaient engagés sur le terrain dans les combats aux côtés d'Idriss Déby, ou, si on en croit la version officielle, simplement en soutien et pour protéger les ressortissants, les autorités ne voulaient pas qu'il y ait trop de journalistes sur le terrain. Seule la correspondante de RFI, Sonia Rolley, essayait de couvrir les événements du mieux possible, sans possibilité de circuler, bloquée dans son hôtel. De même, lorsque l'armée française est en difficulté à Abidjan, en novembre 2004, une rotation hélicoptère est promise aux journalistes, mais l'armée la retarde. Lorsque l'armée ne maîtrise pas forcément la situation sur le terrain, elle n'a pas envie que ce soit filmé car ce ne serait pas à son avantage, et c'est plutôt compréhensible. On peut peut-être se poser la question de savoir à partir de quand il y a censure. En tout cas, à plusieurs reprises, l'armée a essayé de ralentir l'arrivée des journalistes sur le terrain. On ne peut pas en déduire une systématité pour autant.

A posteriori, il peut aussi arriver qu'un article produit par des journalistes ne soit pas jugé très bon pour l'armée. Plusieurs personnes m'ont dit avoir alors reçu des coups de fil ou eu des échanges directs exprimant un mécontentement. Il n'y a pas forcément une pression importante, mais on fait parfois sentir aux journalistes qu'ils ne vont pas dans le sens de l'armée, qu'ils n'ont « *pas compris* » ce qu'il se passait. On est dans le registre de la relation humaine habituelle, sans punition ni sanction. Mais peut-être qu'une prochaine information sera plutôt donnée à un autre journaliste. C'est de l'ordre de l'entretien des sources. Il faut aussi noter que les officiers de communication ont parfois fait des études proches de celles des journalistes. Il peut ainsi parfois y avoir de la connivence, même si les journalistes qui font bien leur métier et ont à cœur de bien restituer l'information savent bien démêler ce qui est fiable ou non de la part de ces communicants. Il y a par contre des jeunes ou des journalistes qui ne connaissent pas le terrain et qui peuvent se faire manipuler plus facilement.

Il y a des rapports et des jeux d'influence complexes. Il faut beaucoup de courage aux journalistes sur ces terrains d'opération pour bien faire leur travail et accéder à l'information, sachant que les acteurs impliqués dans le conflit ne facilitent pas forcément la tâche. Les journalistes se trouvent à l'intersection. Certains font extrêmement bien leur travail, d'autres sont moins scrupuleux,

moins professionnels, ont moins d'expérience, et ça donne parfois une couverture qui *a posteriori* nous paraît approximative ou décalée par rapport aux événements.

Billets : vous concluez à une relation entre politiques, militaires et journalistes qui s'inscrit dans « un cadre plus général d'un contrôle croissant, mais imparfait, de l'information par les pouvoirs politiques et militaires lorsque les journalistes sont engagés dans des situations conflictuelles ». De quoi s'agit-il ?

Dans les années 1990-2000, il y a des modifications dans les pratiques journalistiques liées au recours aux nouvelles technologies. Cela offre plus d'autonomie sur le terrain, car le matériel étant plus léger, on circule plus facilement et rapidement, mais moins d'autonomie par rapport à la rédaction, qui aujourd'hui demande à ses journalistes de retoucher leurs papiers quasiment jusqu'au dernier moment étant donnée la vitesse actuelle des transmissions. Cela change grandement le contexte des journalistes. Dans les années 1980 un journaliste pouvait partir trois mois sans contact avec sa rédaction et avait le temps de faire des longs papiers. Aujourd'hui, ils passent du Kenya au Tchad, au Darfour, puis en Côte d'Ivoire en ne restant que quelques jours à chaque endroit, en étant soumis à une pression de leur rédaction pour « *produire du papier* », puisqu'ils ont, en déplacement, un coût important. Certes, le journaliste a de tout temps travaillé dans l'urgence, mais aujourd'hui la notion d'urgence a bien évolué : on doit produire vite et beaucoup, on doit être rentable. Quand on cherche à comprendre une situation complexe, sur le terrain, en zone de conflit, ça explique un certain nombre de failles. Quand on n'est pas immergé, qu'on n'a pas pu préparer suffisamment, qu'on ne vit pas au milieu de la population pendant plusieurs jours, on a tendance à utiliser des raccourcis, à parler de guerre ethnique ou religieuse quand ce n'est pas le forcément le cas, par exemple. Sur ce point, il y a vraiment eu un changement majeur ces vingt dernières années, et ce changement fragilise la position des journalistes par rapport à ceux qui cherchent à communiquer dans un sens ou dans l'autre, que ce soit du côté des belligérants, des autorités du pays ou des autorités françaises. La vitesse ne permet pas de recouper suffisamment les informations, et parfois, quand on travaille vite, on travaille de manière approximative. De l'autre côté, on a cette professionnalisation de la communication officielle de l'armée

française, la concentration de la prise de parole autour de quelques voix autorisées, qui cherchent à développer un discours le plus cohérent possible.

Propos recueillis par Mathieu Lopes

François Robinet est Maître de conférence en Histoire à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Il a soutenu en 2012 sa thèse intitulée *Les conflits africains au regard des médias français (1994-2008) Construction, mise en scène et effets des narrations médiatiques*

En bref

L'audiovisuel public français, officine de propagande (1/2)

Le 17/10 on nous annonce un documentaire exceptionnel dans l'émission "Envoyé spécial" de France 2, "Serval, quand l'armée filme sa guerre". Un général vient annoncer qu'il n'y a eu aucune censure, même si on précise qu'aucun plan ne montrera des morts, ennemis ou alliés, la guerre sans la guerre quoi. On a donc des vues aériennes du désert, des images des soldats et matériels français, en déplacement et au repos, un service médical qui prodigue ses soins à des soldats blessés. "Tu ne vas pas avoir mal" dit l'infirmière à un Tchadien - elle sait comment on parle aux indigènes. On ne manque pas de nous préciser que les masses de munitions trouvées dans des caches ont été prises par les djihadistes à l'armée malienne, ce qui défie la vraisemblance tant l'armée malienne au Nord était démunie - à Aguelhoc, n'ayant plus une seule cartouche, les Maliens se sont rendus et ont été massacrés. En résumé un excellent document publicitaire de recrutement : jeunes Français, engagez-vous rengagez-vous dans l'armée coloniale !



L'audiovisuel public français, officine de propagande (2/2)

Le 12/10, sur France-Culture, dans son émission "Répliques" à propos de "L'Afrique du Sud aujourd'hui", Alain Finkielkraut reçoit Bernard Lugan et Achille Mbembe. On apprend par Lugan que l'apartheid était une volonté que soient préservés les traits culturels des différentes ethnies qui composent l'Afrique du Sud, même si ce projet louable a été tant soit peu détourné par les Blancs. Finkielkraut serine que les Noirs étaient profondément divisés, que l'ANC - le parti qui a lutté pendant plus de quatre vingts ans pour l'émancipation des Africains - s'est imposé aux Noirs par une extrême violence, que Robert Mugabe, président du Zimbabwe, est actuellement l'idole des jeunes Noirs. Mbembe se permet de brèves et timides remarques pour dire à ses chers "Alain" et "Bernard", que certes ils ont raison mais que la violence était générale et que l'Afrique du Sud est "complexe". Le plus acharné à noircir les Noirs est notre auteur du fameux "black, black, black", qui aurait dû en principe être l'arbitre des échanges. Lugan paraît du coup un paragon de modération. Mbembe, honte à lui, a accepté de cautionner l'exhibition indécente, sur les ondes nationales, de ces deux racistes patentés. Il faut bien qu'il

vende son livre "Critique de la raison nègre", au prix de le voir figurer en faire valoir de "L'histoire de l'Afrique du Sud" par Lugan.

Idriss Déby, criminel non schématique

Le 1er octobre, lors de son audition par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius a refusé d'être aussi « désobligeant » que le député Noël Mamère concernant Idriss Déby :

Fabius : « *La République centrafricaine est entourée de pays comme le Tchad, le Cameroun, le Soudan. Si une situation de non-droit s'enkyste là-bas, c'est l'ensemble de cette partie de l'Afrique qui risque d'être contaminée...* »

Mamère : « *Il y a des milices en Centrafrique, qui sont sauvages, brutales. Ce sont pour la plupart des milices tchadiennes. La Tchad qui est dirigé par une crapule, qui s'appelle Idriss Déby, qui torture, qui liquide ses opposants, et dont nous sommes aujourd'hui une sorte d'obligé, à cause de notre intervention au Mali, puisque nous avons fait appel aux troupes tchadiennes, qui sont les seules à savoir mener une guerre dans le désert, par rapport aux autres armées africaines, s'il existe d'autres armées africaines à part celle du Nigéria.* »

Fabius : « *Je ne reprendrai pas à mon compte les termes désobligeants que*

vous avez utilisés à propos du président du Tchad. Les Tchadiens se sont battus au Mali avec beaucoup de courage, et y ont laissé nombre des leurs. Et puis, évitons les présentations schématiques : nos relations ne peuvent pas être qualifiées ainsi ! »

Le courage des troupes tchadiennes brandi pour défendre l'image de leur dictateur : ça n'est plus schématique, c'est hautement caricatural.

Élections de routine

Quel étonnant silence que celui de la diplomatie française sur la parodie d'élections législatives et municipales du 30 septembre au Cameroun. La nouvelle patronne de l'ambassade de France à Yaoundé n'est certes pas encore arrivée, mais on s'étonne du silence du Quai d'Orsay : au terme d'un scrutin avec ravalement de façade démocratique par quelques aménagements techniques dans le nouveau code électoral, le parti de Paul Biya s'est arrogé 148 sièges sur 180, soit un « recul » de 4 sièges depuis 2007 : belle « popularité » après 31 ans au pouvoir pour l'un des doyens de la Françafrique... Que la diplomatie française n'entonne pas son refrain sur « la bonne gouvernance », on pourrait y voir un progrès. Mais on serait surtout en droit d'attendre, enfin, une condamnation de ces parodies à répétition.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, G. Giraud
Ont participé à ce numéro : M. Bazin, M. Diambou, B. Jaffré, Y. Thomas, A. Deneault
Illustrations : J. Beurk
Photo Minusma (p.1) sous licence CC
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (+33)1 44 61 03 25 - Fax (+33)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : avril 2013 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

**Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org**